



**LEGISLATURE 2020 – 2025**  
**PROCES-VERBAL No. 7**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 20 AVRIL 2021**

---

<b>PRESENTS</b>	:	<b>M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal</b>  <b>Mmes Nadine CORTINOVIS GFELLER, Sylvie DESBAILLET, Delphine VOELLINGER</b> <b>MM Daniel CHAMBAZ, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Vincent MONNIER,</b> <b>Daniel SANDMEIER, Conseillers municipaux</b>
<b>ASSISTENT A LA SEANCE</b>	:	<b>M. Olivier FAVRE, Maire</b> <b>Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoint</b>  <b>Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire</b>
<b>INVITE</b>	:	<b>M. Silvano MATTIOLI, Comptable de la Commune</b>
<b>PROCES-VERBAL</b>	:	<b>Mme Florence CHOUET</b>

---

<b>ORDRE DU JOUR</b>	:	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Approbation du procès-verbal du 16 mars 2021.</li><li>2. Informations de la Mairie.</li><li>3. Présentation des comptes 2020.</li><li>4. Rapport de la commission Social / Aînés : Développement d'un Réseau d'Entraide – Prise de position.</li><li>5. Décompte final du restaurant scolaire.</li><li>6. Projet : Bornes électriques – Validation.</li><li>7. Projet : Antenne sociale intercommunale – Validation.</li><li>8. Projet : Amélioration du tri des déchets à Russin – Validation</li><li>9. ACG : Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'Association des Communes Genevoises.</li><li>10. Propositions individuelles et questions.</li><li>11. Divers.</li></ol>
----------------------	---	--

---

Séance ouverte à 19h00.

**Claude MEMBREZ** : Souhaite une cordiale bienvenue à tous les participants. Il salue et remercie le public présent ce jour, en nombre conforme aux normes actuellement en vigueur, et annonce que le Conseil municipal peut siéger valablement. Il procède au premier point de l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 MARS 2021**

Sans aucun commentaire, le PV est approuvé à l'unanimité. Remerciements à son auteure.

## 2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

### Olivier FAVRE :

- SINISTRE : Suite au récent sinistre qui a ravagé l'habitation de Blaise et Sylvie DESBAILLET, la mairie tient à leur assurer son soutien dans cette situation pénible. Par ailleurs, le Conseil de Fondation de la Commune a décidé de leur proposer un bail de logement provisoire et prioritaire, dans un appartement en cours de disponibilité.
- FOURMIS : Par le biais d'une association, l'Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature (OCAN) a interpellé la Commune dans le but de procéder au recensement des fourmis établies sur le territoire genevois. Mandat est donné aux employés communaux de 'piéger' lesdites fourmis. Avis donc aux fourmis genevoises et frontalières qui tenteraient de s'aventurer à l'intérieur et/ou aux abords de la Mairie !
- PETIT VOYAGE DU CONSEIL MUNICIPAL : Les dates des 9, 10 et 11 septembre 2021 ont été arrêtées. Le programme sera communiqué ultérieurement.
- RUCHES : La demande envoyée à l'OCAN, quant au lieu d'implantation des ruches, est toujours en attente.
- VIGNE COMMUNALE : Un appel à candidature a été envoyé aux vigneron et vigneronne de la Commune. Réponse attendue le 7 mai 2021 au plus tard.
- PETITION - TROTTOIR SUR LA ROUTE DU MANDEMENT : Olivier FAVRE procède à la lecture du courrier reçu en retour de l'Office Cantonal des Transports :

*Commune de Russin  
M. Olivier Favre, Maire  
Place du Mandement 1  
1281 Russin*

*Genève, le 17 mars 2021*

*Concerne : Pétition RC31 – route du Mandement – village de Russin*

*Monsieur le Maire,*

*Je me réfère à votre envoi du 25 janvier 2021, relatif à l'objet cité en titre, lequel a retenu toute mon attention.*

*Les derniers aménagements réalisés dans la traversée de Russin ont permis d'améliorer la sécurité des piétons en élargissant le trottoir côté impair. Ce faisant, le gabarit de la route a été réduit, ce qui a conduit l'Office Cantonal des Transports (OCT) à abaisser la vitesse légale à 30 km/h, conformément aux normes en vigueur.*

*Sur le côté pair, l'accotement existant, d'une largeur de 50 cm environ, ne permet pas d'aménager un trottoir. En effet, une largeur minimale de 1.50 mètre est requise pour la création d'un trottoir.*

*La demande des pétitionnaires visant à implanter des potelets sur l'accotement côté pair de la route me semble en contradiction avec la volonté de libérer les accès, côté pair, des obstacles divers pouvant s'y trouver (voitures, poubelles ... etc.). La pose de potelets sur ce côté de la chaussée obligerait les piétons à les contourner, en marchant sur la route, ce qui les mettrait davantage en danger qu'actuellement. Dès lors, nous vous invitons à encourager les russinois à utiliser le trottoir côté impair, pour leur sécurité.*

*Espérant avoir répondu à votre attente et en restant bien entendu à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.*

*Thierry MESSAGER  
Directeur.*

Fort de ce retour, un courrier de la Mairie, daté du 25.03.21 a été adressé à Madame MARQUIS, représentante des pétitionnaires, dont il lit le contenu ci-après.

Une copie de ces 2 courriers a, par ailleurs, été remise à chacun des pétitionnaires / riverains concernés et aux membres du Conseil municipal.

Madame  
Barbara MARQUIS  
Représentante des pétitionnaires  
Route du Mandement 338  
1281 RUSSIN

Russin, le 25 mars 2021

Concerne : Pétition "PIETONS EN DANGER AU CENTRE DU VILLAGE"

Déposée en mairie le 20 décembre 2020

Traitée en séance du Conseil municipal du 19 janvier 2021 (PV No. 5)

Décision de remettre la pétition à l'Exécutif communal et que ce dernier requiert de l'OCT une réponse écrite quant aux aménagements réalisés.

Madame,

La demande des pétitionnaires est formulée en 3 points distincts que nous allons reprendre pour nos réponses.

- Etudier un système de protection piétonnier du côté pair de la route  
La Commune a développé à plusieurs reprises les contraintes techniques liées au site (géométrie, gabarits, lois et règlements sur la circulation routière, etc.) ainsi que le fait que les prérogatives municipales sont très réduites, voire inexistantes, s'agissant d'une route cantonale. Dans ce contexte, l'Exécutif a remis intégralement la pétition en date du 25 janvier à la Direction générale Lac-Rhône de l'Office Cantonal des Transports (OCT) afin d'obtenir une position du propriétaire de la route.  
Vous trouverez en annexe la réponse du 17 mars 2021 de la part du Directeur de cet Office.
- Se doter d'un radar pédagogique  
L'acquisition (ou la location) de ce genre d'appareil, outre son prix relativement élevé, nécessite l'exploitation des données à des fins analytiques. L'administration communale n'a pas les ressources nécessaires pour mettre cette prestation en place. Les 2 campagnes précédentes effectuées (gratuitement) par le TCS en 2015 et 2019 ont démontré que la vitesse de 40 km/h était largement respectée par plus de 85% des usagers de la route. Maintenant, la réduction de vitesse à 30 km/h implique que l'OCT procède, dans l'année suivant la fin des travaux, à un contrôle radar de la nouvelle restriction. Nous attendons la mise en place de l'appareil et des résultats relevés.
- Accès piétons côté pair dégagés de toutes formes d'obstruction  
Pour les zones situées en propriétés privées, la commune ne peut intervenir. Le bon sens et le civisme devrait répondre à cette problématique. Pour la partie de l'espace public, nous allons sensibiliser les propriétaires et locataires afin que le cheminement soit en permanence libre d'accès.

Espérant avoir répondu à vos demandes, nous vous adressons, Madame, nos plus cordiales salutations.

Olivier FAVRE  
Maire

Annexe mentionnée

Courrier adressé :

- A Mme Barbara Marquis, représentante des pétitionnaires
- Aux habitants et propriétaires 332 à 346, route du Mandement
- Aux membres du Conseil municipal de Russin

- **ECLAIRAGE PUBLIC** : Pour rappel, tous les bâtiments communaux disposent d'un abonnement électricité SIG 'Vitale Vert'. L'éclairage public au sein de la Commune se compose de 93.75 % en LED, le remplacement des 6.25 % en fluorescent étant d'ores et déjà prévu. Selon les statistiques SIG, bien que le nombre de luminaires de la Commune ait augmenté de 18 à 48 entre 1997 et 2020, la consommation électrique est descendue en dessous de 100 kWh/an/luminaire. La Commune se situe dès lors en toute première position sur le Canton ! Il précise à l'attention de Daniel CHAMBAZ, que les luminaires situés à la gare et sur les quais de gare ne sont pas compris dans ces statistiques, car ils sont propriété des CFF.

#### **Suzanne SERAFINI :**

- **PRO SENECTUTE** : L'association se pose la question du maintien de l'antenne à Russin en raison d'une faible demande des habitants, au nombre de quatre, sur le premier trimestre. Une discussion est prévue avec les communes voisines, qui pour leur part voient la fréquentation de leur antenne augmenter et envisageraient, de fait, de proposer quelques dates supplémentaires. Plus d'informations à suivre.
- **DEFIBRILLATEUR** : L'appareil vient d'être installé et les cours sont sur le point d'être mis en place. Une fois le cours suivi, les huit personnes actuellement inscrites seront annoncées auprès de l'association Save a Life.
- **RUSSINOTES & ANECDOTES** : Le délai fixé au 8 avril pour le retour des articles rédigés par les diverses commissions n'a vu qu'un seul article proposé. Celui de la commission Social / Aînés. Suzanne SERAFINI invite donc les Conseillers à plus d'investissement dans ce domaine, au nom de leur commission ou à titre personnel. A ce sujet, Illyria Communication présentera les maquettes du journal et des tous-ménages très prochainement.
- **PAQUES** : Il semble que les lapins en chocolat distribués aux aînés, aient été fort appréciés par ces derniers.
- **VIDE-GRENIER** : Les manifestations de 100 personnes sur le domaine public étant dorénavant autorisées, le vide-grenier du 8 mai 2021 aura lieu, pour autant que les conditions météorologiques se prêtent à une manifestation en extérieur. Les inscriptions sont attendues au plus tard le 4 mai 2021. Une priorité sera donnée aux russinois, avant extension aux habitants de la commune de Dardagny, le cas échéant. Si autorisé, un stand situé à l'extérieur du préau et limité aux pâtisseries et boissons telles que : café, thé, pourrait être tenu par les paysannes. Les règles de prévention sanitaire seront bien entendu de rigueur.
- **SORTIE DES AINES** : La sortie, fixée au 3 juin 2021, reste tributaire de l'ouverture ou non des restaurants à cette date. Pour l'heure, aucune décision n'est arrêtée.
- **BENEVOLES** : Il en va de même pour l'apéritif de remerciements, destiné aux bénévoles.
- **SALLE DES MARIAGES** : L'exposition de certains artistes russinois sera mise en place, sans attendre un vernissage qui ne peut avoir lieu actuellement.
- **LA NUIT EST BELLE / LA FETE DE LA MUSIQUE / LA ROUTE LYRIQUE / LE REPAS ESTIVAL** : En attente.
- **PROMOTIONS SCOLAIRES** : Selon directives du DIP, les promotions auront lieu pendant la période scolaire et seront gérées par le corps enseignant, pour les enfants exclusivement. A savoir, sans les familles et sans les Conseillers municipaux. Un jeu par lieu (Dardagny et Russin) reste à déterminer.

#### **Didier FROSSARD :**

- **TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT** : Les travaux ci-après ont été finalisés.  
Chemin de la Croix-de-Plomb : Création d'un caniveau et d'un sac d'eaux pluviales raccordé au collecteur.  
Chemin de Bouffard : Réfection, suppression des nids de poule.  
Emplacement des déchets verts : Réfection, assainissement et remise en place des limites de propriété.  
Chemin de Serve : Pontage de fissures et pose partielle d'un enrobé bitumineux.  
Route des Molards : Correction des affaissements de chaussée. Travail récurrent sur ce lieu.
- **ROUTE DES BAILLETS** : L'Exécutif s'est aperçu que les collecteurs sous chaussée (héritage d'une cession de terrain de l'Etat) ne figuraient pas au cadastre des propriétés de la Commune. Un contrôle, nettoyage, et curage de ces collecteurs est donc prévu très prochainement et le suivi de ces derniers sera joint au contrat d'entretien que la Commune maintient avec les SIG (sans surcroît de coût).

- ZONE DE JEUX D'ENFANTS : Compte tenu du niveau de compétences requis, la commission a préféré mandater un bureau spécialisé pour procéder à une étude de faisabilité. Cette étude comportant trois avant-projets non chiffrés, a été présentée. Dès réception du chiffrage, la commission pourra se réunir, se positionner et, le cas échéant, présenter le sujet lors du prochain Conseil municipal.

### 3. PRESENTATION DES COMPTES 2020

**Claude MEMBREZ** : La commission FINANCES / TAXES PROFESSIONNELLES, à laquelle a notamment participé M. Silvano MATTIOLI, a étudié lors de sa séance du 13.04.2021, le bilan et les comptes 2020 : comptes de fonctionnement, comptes d'investissement, comptes du Groupement Intercommunal des Sapeurs-pompiers Dardagny / Russin et comptes du Groupement Intercommunal de la Protection Civile.

**Olivier FAVRE** : Comme déjà mentionné lors de la présentation du budget 2021, il appelle à la prudence quant à la lecture des chiffres, extrêmement volatiles. En l'occurrence, un excédent global des revenus relativement important. Il rappelle la différence notable à prendre en considération entre, l'estimation de l'Administration Fiscale Cantonale d'une part, et les revenus réellement perçus d'autre part. En effet, le taux de notification (revenus confirmés) est de 37% pour 2017, de 48% pour 2018 et ne se situe qu'à 18% pour 2019, soit un taux d'incertitude de 82% !

**Silvano MATTIOLI** : Présente un tableau récapitulatif des années 2015 – 2019, qui met en évidence les corrections apportées dans l'année en cours sur l'exercice antérieur et qui illustre donc une situation plus proche de la réalité.

**Claude MEMBREZ** : La Commune reçoit un prévisionnel qui n'est jamais juste pour diverses raisons. Elle se base toutefois sur ces chiffres pour établir son budget, qu'elle réajuste les années suivantes. Il propose de passer en revue les postes mettant en évidence des différences notables entre le budget et les comptes.

#### COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2020

- Poste 0110.00.31700.0 : Frais de déplacement du Conseil municipal et de l'Exécutif. Ces frais ne peuvent plus être provisionnés, comme par le passé. Ne sont inscrits que les frais effectifs.
- Poste 0220.00.31700.2 : Frais de réceptions. Il s'agit là des frais de la Commune : vin de la Commune, inaugurations, assemblées, ACG, ... etc.
- Poste 1120.00.42700.0 : Amendes. Les amendes perçues sur le domaine public (notamment sur les Teppes) ont doublé.
- Poste 2170.00.38304.0 : Amortissement extraordinaire. Le montant concerne le bâtiment scolaire.
- Poste 2180.00.33004.0 : Amortissement. Le montant concerne les locaux de l'accueil du jour.
- Postes 3290 : Culture. En raison de la pandémie, les résultats sont bien évidemment inférieurs au budget.
- Poste 5451.00.36120.0 : Crèche. L'estimation est aléatoire, car basée sur le nombre d'enfants.
- Postes 5451.00.36120.1 et 5451.00.36502.0 : Amortissement dotation crèche. Reclassement entre les 2 postes.
- Poste 5790.00.36370.1 : Dépenses plan solidaire COVID-19. Concerne les repas du VD avancés par la commune.
- Poste 5790.00.46370.1 : Rentrées plan solidaire COVID-19. Remboursement par les bénéficiaires.
- Poste 5930.00.36380.0 : Aide humanitaire. Pour rappel : la commission Social / Aînés gère la distribution de cette aide humanitaire.
- Poste 6150.00.31410.0 : Entretien des routes et chemins. En raison de la pandémie, l'Exécutif a dû surseoir à bon nombre des chantiers qui avaient été budgétés.
- Poste 6150.04.33001.0 : Amortissement routes communales / barrière. La Commune a dû investir dans l'achat des barrières CFF, sous peine de voir la route s'arrêter là.
- Poste 7206.00.46120.0 : Remboursement amortissement FIA. Concerne l'assainissement des eaux.
- Poste 7302.00.31300.0 : Cheneviers traitement des ordures. Un résultat inférieur au budget, mais en relative constance par rapport à 2019.
- Poste 9100.00.40000.0 : Impôt PP sur le revenu. L'impôt reçu dépasse de plus de CHF 800'000.- celui annoncé.
- Poste 9100.00.40010.0 : Impôt PP sur la fortune. L'impôt reçu dépasse de CHF 2'100'000.- celui annoncé.

Les comptes 2020 affichent un total des revenus de CHF 5.3 mios, pour un total des charges de CHF 2 mios, soit un excédent de 3.3 mios. Comme expliqué par Olivier FAVRE, la capacité financière reste toutefois extrêmement difficile à estimer en raison des incertitudes liées au taux de notification de l'Administration Fiscale Cantonale.

**Olivier FAVRE** : Informe le Conseil municipal d'un projet de loi, qui pourrait venir renforcer ces incertitudes.

En réponse au déficit de l'Etat qui augmente d'année en année, M. Thierry APOTHELOZ a déposé au Grand Conseil un projet de loi nommé 'écrêtage', visant à alimenter les caisses de l'Etat par le biais des budgets équilibrés des communes. Le but de ce projet est de procéder à un écrêtage annuel, en fonction des capacités financières et du bénéfice engrangé par les 45 communes. Un revenu de 50 millions est d'ores et déjà inscrit au projet de budget 2022 de l'Etat, avec, pour horizon 2025, un montant pérenne de 90 millions. Lors de la présentation du projet à l'ACG, les communes s'y sont opposées. Le projet de loi prévoit également le transfert financier d'une Fondation cantonale d'importance.

Pour illustrer la situation financière de ce projet, quelques chiffres calculés par l'ACG :

Russin : Petite commune, verrait son budget 2020 de 2.5 millions passer à 1.7 million.

Cology : L'une des communes les plus riches, verrait son budget de 55 millions chuter à 4.6 millions.

Onex : Evoquée comme commune pauvre, a contrario, verrait son budget de 28 millions passer à 38 millions.

Un projet qui, en décidant ainsi des revenus des communes, risque de fortement perturber, voire d'inverser les rapports de richesse entre elles. Sans compter les aspects liés à la péréquation financière (subventions ...). Sur les 45 communes, 5 seraient bénéficiaires de ce système et 40 seraient contributrices au déficit structurel du Canton.

**Claude MEMBREZ** : Remercie M. le Maire pour ces informations et passe aux comptes suivants.

#### COMPTE D'INVESTISSEMENT 2020

- Poste 0290.00.56200.0 : Concerne la subvention d'investissement pour le FIDU (Fond Intercommunal pour le Développement Urbain).
- Poste 2180.00.50400.6 : Investissement pour le restaurant scolaire. Sujet traité en point 5 de l'ordre du jour.

#### BILAN 2020

- Rien de particulier à signaler.

**Daniel CHAMBAZ** : En regard des incertitudes évoquées précédemment, il établit un parallèle entre les chiffres de la Commune / du Canton. En termes de liquidités, la Commune possède 3 fois son budget annuel, ce qui équivaldrait, à l'échelon du Canton, à avoir une fortune de 27 milliards au lieu d'une dette de 13 milliards. Toutes proportions gardées, il n'y a pas lieu de paniquer.

**Olivier FAVRE** : Précise qu'il n'a parlé que de prudence.

**Claude MEMBREZ** : Annonce que les comptes seront approuvés lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Il remercie M. Silvano MATTIOLI pour sa participation et le décharge de sa présence, si ce dernier le souhaite.

#### 4. RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIAL / AINES : DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU D'ENTRAIDE – PRISE DE POSITION

**Nadine CORTINOVIS GFELLER** : Rappelle les deux étapes précédant la démarche de la commission.

- Mise en place d'un plan de solidarité lors de la première vague de la crise sanitaire, composé de 30 bénévoles qui se chargent notamment de fournir un service de livraison de repas, majoritairement aux aînés.
- En septembre 2020, le Conseil municipal vote l'entrée en matière d'une étude sur la continuité de cette solidarité, par la création d'un réseau d'entraide.

De cette étude, il ressort que :

- La principale inconnue porte sur le nombre actuel de bénévoles disponibles, en raison de la reprise des activités professionnelles.
- Le réseau d'entraide doit se limiter aux habitants de la Commune, tant en termes de bénévoles que de bénéficiaires.
- Les personnes qui nécessitent de l'aide, n'osent souvent pas la demander.

A l'unanimité, la commission propose de lancer un appel, via le prochain journal communal, aux bénévoles russinois se sentant concernés par la constitution de ce réseau d'entraide, d'une part, ainsi qu'aux personnes de la Commune nécessitant de l'aide (courses, compagnie, informatique, sorties ou autres demandes qui émergeraient), d'autre part. Le projet d'article a déjà été rédigé par Nadine CORTINOVIS GFELLER et remis à la commission.

**Suzanne SERAFINI** : Reste sceptique quant au nombre de bénévoles disponibles dans un contexte de reprise des activités professionnelles.

**Claude MEMBREZ** : La proposition de la commission : à savoir la parution de l'article et, en fonction des réponses obtenues, la création d'un réseau d'entraide, est soumise au vote.

**VOTE : 8 pour, 0 non et 0 abstention.**

## 5. DECOMPTE FINAL DU RESTAURANT SCOLAIRE

**Olivier FAVRE** : Apporte des précisions intéressantes sur le sujet.

Le 10.09.19, le précédent Conseil municipal a voté à l'unanimité une délibération d'un montant de CHF 800'000.- destinés au réaménagement du sous-sol de l'école en cuisine, pour le restaurant scolaire principalement, mais également pour tout type de manifestation communale. Or, le coût final de ces travaux s'est soldé à CHF 646'395.-.

La différence s'explique principalement par :

- Un projet de chauffage et de ventilation, assez pointu en raison de la fréquentation possible et relativement importante de ce lieu (maximum 36 personnes), qui a pu être simplifié.
- Une économie réalisée au niveau de la démolition du sol.
- Un poste 'divers et imprévus' inutilisé.

Tout crédit d'investissement voté en délibération, s'amortit dès l'année suivant son vote. Une première partie a donc déjà été amortie en 2019, une seconde partie en 2020.

Le résultat de ce réaménagement est très satisfaisant.

**Suzanne SERAFINI** : Précise qu'une visite des lieux était prévue à l'occasion du dernier repas estival, manifestation qui a malheureusement dû être annulée. Sur les 44 élèves inscrits à l'école, 30 enfants en moyenne fréquentent le restaurant scolaire quotidiennement. Accompagnés par les animatrices et les bénévoles, le maximum de 36 personnes est souvent atteint. Une belle réussite.

## 6. PROJET : BORNES ELECTRIQUES – VALIDATION

**Didier FROSSARD** : Dans le cadre de l'appel d'offre, l'Exécutif a retenu une offre devisée à CHF 25'000.-, couvrant la fourniture et la pose de 4 bornes de recharge électrique (2 sur le parking en sous-sol et 2 sur le domaine public extérieur), ainsi que le dispositif de communication entre les bornes, la société et la Mairie. Il sera possible par la suite de compléter ce dispositif par des bornes supplémentaires, sachant que ces dernières ne sont pas très chères. Il ajoute que les deux roues ne sont pas encore prévues dans ce projet.

**Nadine CORTINOVIS GFELLER** : Souhaite savoir où se situeront les places extérieures et si ces dernières seront réservées aux voitures électriques. Quid également de la facturation ?

**Didier FROSSARD** : Les 2 bornes extérieures seront situées au chemin des Christophes et seront effectivement réservées aux voitures électriques. Le dispositif prévoira un temps limite, afin d'éviter que les véhicules ne stationnent plus longtemps que nécessaire. Concernant la facturation, la Commune fixera les tarifs selon contrat à définir et la société se chargera de la facturation.

**Claude MEMBREZ** : Rappelle que le projet a été budgété. Sans autre question, la proposition est soumise au vote.

**VOTE : 8 pour, 0 non et 0 abstention.**

## 7. PROJET : ANTENNE SOCIALE INTERCOMMUNALE – VALIDATION

**Nadine CORTINOVIS GFELLER** : Résume son constat en quatre points principaux.

- La Commune, en raison de sa taille, ne peut se doter d'un service social.
- L'association Pro Senectute ne s'adresse qu'aux personnes âgées de 65 ans et plus. Les plus jeunes doivent se rendre au Centre d'Action Sociale (CAS) à Meyrin, ou en ville.
- Les personnes à faible revenu sont en augmentation à Russin, selon le rapport 2020 du Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève (CATI-GE).
- Bon nombre de personnes dans le besoin ne font pas valoir leurs droits, par méconnaissance ou par pudeur.

En concertation avec Laure BOVY, en charge du dicastère social de Dardagny, une entrevue avec la responsable du CAS de Meyrin a abouti à la mise en place d'une première permanence de l'Hospice général en avril à La Plaine, pour les personnes de moins de 65 ans. Les autres communes du Mandement pourraient être associées à ce projet (gratuit), pour autant qu'elles y souscrivent.

Proposition est faite d'offrir ce soutien aux habitants de la Commune, par le biais de permanences sociales tenues par deux collaborateurs de l'Hospice général (assistant social et gestionnaire administratif), chaque 2 mois (demi-journée) en alternance sur les 3 Communes du Mandement. A seule charge de chaque commune, de faire circuler cette information et de fournir un local adapté et muni d'une connexion wifi.

**Suzanne SERAFINI** : Renseignements pris, la commune de Satigny n'entrera pas en matière, car sa collaboration actuelle avec le CAS de Meyrin fonctionne très bien.

En tant qu'adjointe et responsable du dicastère social de Russin, elle a informé Laure BOVY et Nadine CORTINOVIS GFELLER ne pas être très heureuse de la démarche entreprise auprès du CAS de Meyrin, sans y avoir été associée. Si elle adhère au projet, elle propose toutefois dans un premier temps, de procéder à un essai sur 6 mois. Il s'agit d'informer les habitants de la Commune de la permanence mise à leur disposition à La Plaine (la prochaine permanence est prévue en juin), avant d'installer une permanence à Russin, si le besoin devait s'avérer. Elle interviendra elle-même auprès de la responsable du CAS dans ce sens et procédera à un suivi avec la commune de Dardagny après chaque permanence, avant de faire un retour au Conseil municipal en fin d'année.

**Olivier FAVRE** : Pense que les chiffres sont toujours à manipuler avec précaution. Il s'est penché sur le rapport du CATI-GE avec intérêt et note qu'aucun cas n'a été déclaré sur la Commune en 2020. Certains sont-ils recensés au CAS de Meyrin ? A noter également que depuis 2014, le rapport inclut les prestataires AVS. Fait intéressant (attristant) : le rapport stipule que la Commune a perdu environ 4% de la population des moins de 20 ans. Concernant le projet proprement dit, même si celui-ci est gratuit, il faut tout de même garder à l'esprit qu'il représente un certain coût pour l'Hospice général et, par voie de conséquence, pour le contribuable.

**Daniel CHAMBAZ** : Estime qu'une permanence sociale à Russin serait d'autant bienvenue pour prendre le relais derrière Pro Senectute, si l'association devait interrompre son antenne à Russin. En termes de confidentialité, si les russinois peuvent apprécier (ou non) de se rendre à Dardagny, la réciprocité doit être de mise. En termes de coût pour l'Hospice général, que la permanence ait lieu tous les deux mois à La Plaine ou, en alternance un mois sur deux à la Plaine / Russin, ne changera rien. Enfin, en termes de nombre de demandeurs russinois, le chiffre n'est selon lui pas pertinent, car aléatoire dans le temps. Il ne voit donc aucune raison de procéder à un essai à Dardagny sur quelques mois.

**Nadine CORTINOVIS GFELLER** : Précise que le rapport CATI-GE est basé sur les couples ayant un/des enfant/s de moins de 20 ans. Affirme que la communication (annonces, journal, tous-ménages, flyers ...) envers la population de tout âge, sur les possibilités offertes, reste insuffisante.

D'autre part, elle informe que la démarche entreprise auprès du CAS et de l'Hospice général visait principalement les personnes en dessous de 65 ans, en complément de l'action de Pro Senectute. Si l'antenne de cette dernière devait être annulée à Russin, mais maintenue à Dardagny et Satigny, la permanence sociale serait étendue à tous les habitants, sans distinction d'âge.

**Suzanne SERAFINI** : Précise que tous les habitants de la Commune sont informés d'une aide possible de cette dernière. Tient à ajouter que l'Exécutif, ainsi que la secrétaire de Mairie, se sont toujours tenus à l'écoute et à la disposition des habitants de la Commune. De plus, en tant que responsable du dicastère social depuis des années, elle-même a toujours informé et encouragé les habitants à se manifester en cas de besoin.

En termes de communication, elle souhaite par ailleurs éviter les doublons. Elle estime que l'article, qui paraîtra dans le journal communal sur la proposition de création d'un réseau d'entraide, va déjà dans ce sens.  
A trop vouloir insister ...

**Didier FROSSARD** : Privilégie le contact et n'a jamais vu que des flyers, a fortiori sur un sujet comme celui-ci, puissent prédominer sur les rapports humains. Bien que disponible, il n'a, pour sa part, jamais été sollicité pour une aide sociale et considère donc qu'un essai à Dardagny se justifie par rapport à la mise en place immédiate d'une permanence à Russin.

**Nadine CORTINOVIS GFELLER** : Sa démarche ne vise pas à annuler/critiquer ce qui est entrepris, mais à attirer l'attention sur le fait que, selon elle, tous les habitants de la Commune ne sont pas clairement informés qu'ils peuvent bénéficier d'une aide financière de la Commune.

**Claude MEMBREZ** : Stoppe là le débat. Chacun ayant eu l'occasion de s'exprimer sur le projet réfléchi et rédigé par Nadine CORTINOVIS GFELLER, il remercie cette dernière pour son travail et propose de passer au vote.

Pour l'entrée en matière :

**Vote : 8 pour, 0 non, 0 abstention.**

Pour l'essai préalable à la permanence de Dardagny et renvoi à l'Exécutif, selon proposition de Suzanne SERAFINI.

**Vote : 6 pour, 2 contre, 0 abstention.**

Pour l'alternance d'une permanence Russin / Dardagny, selon proposition de Nadine CORTINOVIS GFELLER.

**Vote : 2 pour, 6 contre, 0 abstention.**

## 8. PROJET : AMELIORATION DU TRI DES DECHETS A RUSSIN – VALIDATION

**Nadine CORTINOVIS GFELLER** : Avait évoqué le sujet lors d'une précédente séance, sujet qui n'avait pas été retenu faute de développement. Elle s'est donc penchée plus à fond sur la question et résume l'historique ci-après.

- En novembre 2019, la Mairie a alerté la population sur la nécessité / l'obligation de trier les déchets.
- La commission s'est réunie en janvier 2020, sans qu'un rapport soit effectué au Conseil municipal.
- A ce jour et en dépit d'une amélioration de son taux de recyclage, la Commune reste parmi celles ayant l'un des taux les moins satisfaisants et l'un des plus élevés en termes de déchets incinérés en kilos/habitant.
- A l'initiative de l'Exécutif, un tous-ménages a récemment été envoyé aux habitants, pour les informer de la non-levée, par Transvoirie, des containers dont le contenu révélerait des déchets non triés.

Selon son point de vue, les containers sont :

- Peu pratiques : Les fentes des containers à papier/carton sont hautes et très étroites et le diamètre des ouvertures des containers à verre, petit et uniquement prévu pour les bouteilles.
- Peu esthétiques : Couleurs, volumes, formes différentes.

Elle note également que certains containers sont installés sur des places de parking (route des Molards) et que les bennes à papier/carton sont très souvent pleines et occasionnent des débordements.

Proposition est faite de :

1. Procéder à une analyse de la prestation de Transvoirie (statistiques, mode de taxation, concurrence ...)
2. Procéder à une enquête de satisfaction auprès des habitants (questionnaire, appel à suggestions ...)
3. Poursuivre / Intensifier la sensibilisation (flyers, séances, journée de ramassage des déchets sauvages ...)
4. Etudier la faisabilité de nouveaux espaces de récupération (lieux, nombre, aménagement en sous-sol ...).

**Didier FROSSARD** : N'a pas de commentaires à faire sur ce qui est proposé.

Il souhaite toutefois apporter une précision quant à l'historique qui vient d'être fait, plus particulièrement sur l'absence de rapport de la commission. Lors de la précédente législature, l'Exécutif communiquait ses demandes aux commissions et recevait directement en retour le rapport de cette dernière. Un PV a bien été rédigé. L'absence de compte rendu aux Conseillers est uniquement imputable à la crise sanitaire qui s'est déclarée en mars 2020 et qui a remis en question la continuité des séances du Conseil municipal jusqu'en septembre 2020. C'est bien en réponse à ce PV, que des mesures ont été prises, notamment sur la route des Molards.

Quant à l'aspect peu esthétique des containers, il précise que la Commune a acheté des containers, tous identiques. Or, régulièrement, l'un ou l'autre doit être réparé et les containers provisoires ne sont pas forcément identiques à ceux de la Commune.

En dernier point, il ajoute que la société Transvoirie a été choisie en fonction de critères bien définis lors d'un appel d'offre lancé par la Commune. Des changements de société ont eu lieu régulièrement.

**Olivier FAVRE** : Souligne le travail important réalisé dans le cadre de la proposition présentée ce jour. Néanmoins, dans ce constat et en tant qu'élu de la précédente législature, il se sent concerné par certaines remises en question (un peu difficiles à entendre) du travail mûrement réfléchi et décidé par les membres du précédent Conseil municipal.

Certaines normes de tri doivent être respectées et certains choix ont été fait sciemment. Pour exemple :

- La fente étroite des bennes à papier/carton résulte d'une réelle volonté de pousser les utilisateurs à plier leurs cartons.
- L'orifice calibré des containers à verre vise à ne recevoir que les bouteilles, bocaux ... etc., les verres plus conséquents devant être amenés, en tant que déchets spéciaux, au Nant de Châtillon ou autre site collecteur.
- Le choix délibéré de ne pas opter pour des containers enterrés, car non évolutifs.
- Le choix de certains emplacements. Pour qu'un container soit efficace, il ne doit pas être situé à plus de 5 minutes à pied du lieu de domicile.
- La problématique des déchets verts à la route des Molards n'existait pas avant que l'Etat ne prie la Commune de déplacer le site. Solution insatisfaisante, certes, mais aucune autre n'a pu être envisagée à ce jour.

En conclusion, bien qu'il trouve le constat un peu rude et estime que le 90% de la réflexion a déjà été fait par le passé, il n'est pas contre le fait de renvoyer le sujet en commission. Il reste potentiellement 10% d'amélioration.

**Suzanne SERAFINI** : Rappelle qu'à Dardagny, les containers enterrés ont généré beaucoup plus d'incivilités que les containers aériens.

**Didier FROSSARD** : Est stupéfait de constater que depuis la récente annonce de contrôles ponctuels sur le contenu des sacs poubelles, le container commun situé au chemin des Christophes déborde de manière permanente, à tel point que des sacs sont posés devant. Ce n'est jamais arrivé ! Ceci conforte le choix de conserver une levée hebdomadaire des incinérables au « porte-à-porte » telle qu'elle existe aujourd'hui car, en plus d'être apprécié, ce mode de levée offre une visibilité et responsabilise en cas de contrôles aléatoires, contrairement aux containers enterrés et/ou centralisés. Dernière information concernant les sacs payants, qui ont été refusés à Genève par M. HODGERS : Expérience faite dans d'autres cantons, bon nombre de déchets/ordures ont été déversés dans des containers de tri, pour réduire l'usage de sacs payants.

**Daniel CHAMBAZ** : Se dit agacé par ce qu'il entend. Outre le fait qu'il ne partage pas forcément les avis exprimés, il rappelle que lors d'une précédente séance, Nadine CORTINOVIS GFELLER avait émis le souhait que la commission se penche à nouveau sur le sujet. Elle s'est vu opposer une fin de non-recevoir, tant qu'une proposition concrète n'était pas présentée. Proposition qu'elle présente ce jour. En conséquence, il ne comprend pas que la proposition soit à ce point 'démolie' par l'Exécutif et craint dès lors, que celle-ci ne soit rejetée par les Conseillers.

**Olivier FAVRE** : Que les choses soient bien claires : Le discours de l'Exécutif est de renvoyer le sujet en commission et le Conseil municipal votera. Aucun membre de l'Exécutif n'a contesté la pertinence de la démarche, mais chacun est en droit de contester, en revanche, les éléments qui lui semblent incorrects (il ne faut pas oublier que tous les points de discussion sont relevés au PV).

**Claude MEMBREZ** : Propose de passer au vote.

Pour l'entrée en matière :

**Vote : 7 pour, 0 non, 1 abstention.**

Pour en renvoi en commission Gestion des déchets :

**Vote : 8 pour, 0 non, 0 abstention.**

9. ACG : DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX DES DECISIONS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

**Claude MEMBREZ** : La décision de l'ACG concerne le versement d'un montant de CHF 500'000.- dédié à la rénovation de la salle des fêtes de Thônex, dont le plafond s'est effondré il y a quelques années.

En l'absence de questions et/ou remarques, il demande aux conseillers s'ils veulent faire appel du droit d'opposition sur les documents reçus. La réponse est non.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

• GROUPEMENT AGRICOLE DE RUSSIN :

**Vincent MONNIER** : Se fait le porte-parole du Groupement agricole, dont une réunion a eu lieu la veille, pour annoncer succinctement ce qui suit. Une lettre plus explicite sera remise à l'Exécutif.

- VIGNE COMMUNALE : Blaise et Yves DESBAILLET se positionnent pour reprendre le travail de la vigne communale, mais ils souhaitent toutefois discuter de certaines conditions de l'appel d'offre, dont le choix du cépage, avec l'Exécutif et/ou le Conseil municipal.
- DECHETS PROFESSIONNELS : Certains containers des entreprises du village n'ont pas été relevés par Transvoirie. La raison est-elle liée aux emballages de produits phytosanitaires ou aux bidons (nettoyés selon les normes) présents dans ces containers ? Leur interrogation porte également sur ce non-ramassage de leurs déchets, en regard de la taxe professionnelle.
- DECHETS VERTS PROFESSIONNELS : En raison de diverses interdictions reçues (feux), les agriculteurs se posent bon nombre de questions concernant leurs possibilités d'élimination des déchets verts professionnels, la décharge sur le plateau étant réservée aux particuliers.

**Olivier FAVRE** : Répond brièvement, n'ayant pas encore tous les éléments en main.

- VIGNE COMMUNALE : Le Conseil municipal n'a pas forcément les compétences nécessaires pour déterminer quel sera le cépage idéal, il va donc s'entourer des conseils de spécialistes avant de se positionner.
- DECHETS PROFESSIONNELS : Des filières spécifiques dédiées aux déchets spéciaux professionnels existent. Le paiement de la taxe déchets n'affranchit pas les professionnels du tri obligatoire.
- DECHETS VERTS PROFESSIONNELS : En effet, la décharge du plateau est interdite aux entreprises, dont font partie les agriculteurs. Une filière dédiée existe également. Quant aux feux, ces derniers sont très règlementés et les agriculteurs connaissent le sujet.

Il suggère à Daniel SANDMEIER d'évoquer en commission la thématique des déchets spéciaux d'entreprises. Dès réception de leur lettre, d'examiner la demande et apporter une réponse plus précise aux agriculteurs.

• VIGNE COMMUNALE

**Sylvie DESBAILLET** : N'étant pas traitée, il serait souhaitable que la vigne communale soit arrachée au plus vite, sous peine de contamination des vignes voisines (Mildiou).

**Olivier FAVRE** : Sur devis, les travaux d'arrachage ont été attribués à Joël PAUCHARD, qui a temporisé dans le but de travailler en synergie avec le repreneur de la vigne. Olivier FAVRE va donc lui donner le feu vert.

## 11. DIVERS

- COLLECTIF DELTA CHARLIE DELTA

**Nadine CORTINOVIS GFELLER** : Souhaite savoir si l'Exécutif a reçu un courrier de la part de cette compagnie (soutenue dans le cadre des contes à rebours), concernant leur proposition de spectacle dans les cimetières.

**Suzanne SERAFINI** : L'Exécutif a jugé le moment inopportun. Une réponse a été faite en ce sens.

**Didier FROSSARD** : Estime le sujet déplacé. Un cimetière est un lieu sacré et non une scène de théâtre.

**Claude MEMBREZ** : Sans autres propositions, il remercie les membres du Conseil et le public, en leur souhaitant une excellente fin de soirée.

Séance levée à 21h15.

La prochaine séance est fixée au 11 mai 2021, 19 heures.

Le Président

La secrétaire